



Pour diffusion immédiate : 20/11/2025

GOVERNEURE KATHY HOCHUL

LA GOUVERNEURE HOCHUL APPROUVE DES AMENDEMENTS AU PLAN DIRECTEUR DES TERRES DOMANIALES DU PARC DES ADIRONDACKS

Des amendements améliorent la protection de 11 736 km² (2,9 millions d'acres) de terres publiques dans le North Country

Les mises à jour incorporent la résilience climatique, l'accessibilité et la planification de loisirs durables

La gouverneure Kathy Hochul a approuvé aujourd'hui des amendements au Plan directeur des terres domaniales (State Land Master Plan, SLMP) du parc des Adirondacks qui avaient été recommandés par le Conseil de l'Agence du parc des Adirondacks. Ces amendements améliorent la protection et la gestion de 11 736 km² (2,9 millions d'acres) de terres publiques dans le parc des Adirondacks de l'État de New York.

« Le parc des Adirondacks fournit de l'eau potable et accueille chaque année des millions de visiteurs venus profiter des activités de plein air, ce qui en fait un trésor national et un symbole du leadership environnemental de l'État de New York », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Ces amendements garantissent que New York reste à l'avant-garde de la préservation et de la conservation des terres publiques, dans l'intérêt des New-Yorkais d'aujourd'hui et de demain. Renforcer la résilience et promouvoir les loisirs durables, c'est préserver les Adirondacks pour la prochaine génération tout en conservant leur caractère sauvage. »

Le SLMP définit les modalités d'utilisation par le public des terres domaniales situées dans la réserve forestière du parc de Adirondacks, ainsi que les modalités d'entretien et de modification de ces terres par l'État, en établissant différentes catégories de protection. Les modifications approuvées aujourd'hui garantissent également l'alignement de la planification de la préservation et des loisirs dans l'une des ressources naturelles les plus précieuses de l'État sur les valeurs d'inclusion et de résilience. Ces modifications renforcent encore davantage la capacité de l'Agence du parc des Adirondacks et du Département de la conservation de l'environnement à :

- Protéger l'habitat et les espaces verts, ainsi que les investissements dans les loisirs, en tenant compte des risques climatiques ;
- Améliorer l'accès aux terres publiques et à l'eau pour les personnes handicapées en identifiant les infrastructures accessibles existantes et en évaluant les ajouts potentiels ;
- Soutenir les loisirs de plein air durables en intégrant la gestion de la fréquentation dans l'aménagement des terres publiques.

Le plan directeur des terres domaniales du parc des Adirondacks encadre la prise de décision concernant 11 736 km² (2,9 millions d'acres) de terres domaniales dans le parc des Adirondacks. En plus d'exiger que le changement climatique, l'accessibilité et la gestion de la fréquentation soient pris en compte dans la planification de la gestion et de l'utilisation de chaque parcelle de terrain appartenant à l'État, les modifications actualisent les pratiques relatives aux structures de gestion de la faune sauvage et aux zones historiques.

De plus, une récente acquisition foncière par l'État, le Four Peaks Tract, d'une superficie de 2,367 km² (585 acres) situé dans les villes de Wilmington et Jay, a été classée comme forêt sauvage. Le Four Peaks Tract, qui comprend une grande variété de prairies et de montagnes, a été identifié dans le plan de conservation des espaces ouverts de l'État de New York et pourrait permettre d'élargir les possibilités de loisirs dans la vallée de la rivière Ausable.

Barbara Rice, directrice générale de l'APA, a déclaré : « L'Agence remercie la gouverneure Hochul pour son leadership décisif en matière d'environnement. Cette action marque le couronnement de près de deux ans de travail acharné et de délibérations approfondies. Ces modifications permettront à l'État de continuer à protéger les ressources naturelles de New York, qui revêtent une importance mondiale, tout en garantissant l'accès à nos terres publiques à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités.

Amanda Lefton, commissaire du Département de la conservation environnementale (Department of Environmental Conservation) de l'État de New York, a déclaré : « Le plan directeur des terres domaniales du parc de des Adirondacks encadre, depuis plus de 50 ans, la gestion prudente de la réserve forestière des Adirondacks par le DEC. Ces modifications aideront l'État à relever les défis liés à l'augmentation du nombre de visiteurs et aux phénomènes météorologiques extrêmes, tout en garantissant que la réserve forestière reste accessible à tous. »

Le sénateur Pete Harckham a déclaré : « Pour une gestion intelligente du parc des Adirondacks, il est nécessaire de modifier les modèles de gestion et de protection afin de tenir compte de la modernisation et de l'utilisation croissante. Les modifications apportées par la gouverneure Hochul au plan directeur des terres domaniales du parc tiennent compte de l'accessibilité pour les visiteurs ayant des capacités particulières, des risques liés au changement climatique et de l'équilibre entre les loisirs et la

conservation des terres, autant d'éléments qui permettront de renforcer et de protéger cette magnifique ressource pour les générations futures. »

Le directeur exécutif du Conseil des Adirondacks, Raul J. Aguirre, a déclaré : « Le Conseil des Adirondacks remercie la gouverneure Hochul et l'Agence du parc des Adirondacks d'avoir écouté les préoccupations du public et d'avoir modifié les amendements initiaux de l'Agence afin de garantir que le plan directeur des terres de l'État continue de protéger l'écologie et le caractère sauvage du parc des Adirondacks, tout en offrant un accès à toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. »

Cortney Worrall, directrice générale de l'ADK, a déclaré : « Merci à la gouverneure Hochul d'avoir approuvé les modifications apportées par l'Agence du parc des Adirondacks au plan directeur des terres domaniales du parc des Adirondacks. ADK est très heureuse que l'accès pour tous tout en préservant la réserve forestière soit une priorité absolue. Nous saluons l'engagement de l'État de New York en faveur de la planification de la gestion de l'utilisation par les visiteurs et des ajouts au plan directeur des terres de l'État, une stratégie proactive et adaptative visant à protéger les ressources naturelles et à améliorer l'expérience des visiteurs. ADK est très attachée à la manière dont nous pouvons mieux relever sans délai le défi du changement climatique grâce à l'atténuation, l'adaptation et la résilience. »

Le directeur exécutif du Comité d'examen du gouvernement local du parc des Adirondacks, Gerald Delaney, a déclaré : « Le Comité d'examen félicite la gouverneure Hochul pour avoir fait avancer ces modifications importantes au plan directeur des terres domaniales du parc des Adirondacks. Les autorités locales soutiennent fermement l'engagement visant à améliorer l'accès des personnes handicapées et à intégrer les meilleures pratiques de gestion qui permettront à l'État de gérer efficacement les nouvelles tendances en matière d'utilisation publique et de continuer à préserver les ressources naturelles uniques du parc pour les générations futures. »

Le président du Northern Forest Center, Rob Riley, a déclaré : « Le Northern Forest Center salue les améliorations apportées au plan directeur des terres domaniales du parc des Adirondacks afin de garantir un accès plus équitable aux terres domaniales pour tous, en particulier les personnes handicapées. En tant qu'organisation œuvrant à la croisée des chemins entre les forêts et les communautés depuis près de trente ans, nous savons à quel point un meilleur accès à la nature est important pour le bien-être et la santé individuels, ainsi que pour notre gestion collective des terres et des eaux publiques. »

La directrice générale de l'Adirondack Center for Loon Conservation, Dorothy Waldt, a déclaré : « Le Centre est reconnaissant envers la gouverneure pour avoir approuvé ces amendements. Le plongeon huard, une espèce particulièrement préoccupante dans l'État de New York, connaît un déclin manifeste de son succès reproductif. Avec l'approbation de ces amendements, nous nous réjouissons à l'idée

d'entendre les cris emblématiques des huards résonner sur les lacs des Adirondacks pendant de nombreuses années encore. »

###

Informations supplémentaires disponibles sur le site Web www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418
Inscrivez-vous pour recevoir les informations les plus récentes du Bureau de la gouverneure :
ny.gov/signup | Envoyez NEW YORK par SMS au 81336

[SE DÉSABONNER](#)